Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213503501-20260320-202603203-DE

COMMUNE DE VERGÉAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 20 mars à 19h00 ,
Le conseil municipal de la commune de Vergéal régulièrement convoqué le 16 mars 2026 par Monsieur Samuel URIEN, maire sortant, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique RIVAL doyenne d'âge.
Formant la majorité des membres en exercice.
Etaient excusés : M. Ludovic GAUVIN
Etaient absents :
Pouvoir : M. Ludovic GAUVIN a donné pouvoir à Mme Ingrid THÉBERT
Date de convocation : 16 mars 2026
Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 14
votants : 15
M. BÉTIN Arthur a été désigné secrétaire.

2026-03-20-3 : Election des adjoints au maire

CONSIDERANT les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.
CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.
CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.
VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise

A l'issue du premier tour de scrutin

15 suffrages exprimés pour la liste d'Isabelle LOUIS,

Le conseil municipal, par :

15 voix POUR,
0 ABSTENTION(S),
0 voix CONTRE,

ELIT la liste d'Isabelle LOUIS ;

INSTALLE

- Madame Isabelle Louis / 1e" adjointe ;
- Monsieur Rémi FESSELIER/ 2e adjoint ;
- Madame Christine MAIGNAN en qualité de 3e adjointe ;
- Monsieur Anthony RETAILLEAU en qualité de 4e adjointe ;

AUTORISE Monsieur Samuel URIEN à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire

